

## Sénat de Belgique.

### Projet de loi ouvrant un crédit supplémentaire au Budget de la Guerre pour l'exercice 1838.

**Léopold**, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

#### Article Premier.

Il est ouvert un nouveau crédit de la somme de un million trente huit mille francs, au budget de la Guerre, exercice 1838, à imputer ainsi qu'il suit :

#### CHAPITRE II.

##### SECTION 2.

##### *Solde des troupes.*

Art. 2. Solde de la cavalerie . . . . . 54,000

#### CHAPITRE II.

##### SECTION 3.

##### *Masse des corps.*

Art. 1<sup>er</sup>. Masse de pain . . . . . 534,000

Art. 8. Frais de route et de séjour . . . . . 30,000

Art. 9. Transports généraux . . . . . 60,000

Art. 15. Remonte . . . . . 300,000

#### CHAPITRE III.

##### *Service de santé.*

Art. 2. Pharmacie centrale. . . . . 60,000

---

Total. . . Fr. 1,038,000

( 2 )

Art. 2.

**Il est annulé une somme de quarante-deux mille francs à l'art. 13 de la section 3 du chapitre II du budget de la Guerre, pour l'exercice 1838.**

**Mandons et ordonnons, etc.**

*Bruxelles, le 4 Décembre 1838.*

*Les Secrétaires,*

*(Signé) DE RENESSE,*  
**B. DUBUS.**

*Le Président de la Chambre  
de Représentans,*

*(Signé) RAIKEM.*